

ARRONDISSEMENT  
DE  
MONTAUBAN**Délibération n°6***Objet : Contrat Eco-  
Mobilier.  
Période 2018 - 2023**Date de convocation :  
08/02/2018**Date d'affichage :  
08/02/2018**Nombre de Membres  
en exercice :  
29**Nombre de présents :  
17**Nombre de votants :  
18**La présente délibération peut  
faire l'objet d'un recours en  
annulation devant le Tribunal  
Administratif dans un délai  
de 2 mois à compter de sa  
notification ou de sa  
publication.*L'an deux mille dix-huit,  
le 22 février à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Chantal COMBALBERT, Alain GAMBAROTTO, Jacques JOFRE, Valérie JOUANNY suppléante d'Agnès PALMIE, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Michel LAMOLINAIRIE, Kléber LEYGUE, André MAGNAC, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Guy PORTAL, Hervé QUET, Gilbert ROZES, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Pouvoir : M. Alain MALMON a donné pouvoir à M. Michel LAMOLINAIRIE.

Excusés : Mesdames et Messieurs Sylvie BOUDIE, Didier CASSAGNEAU, Philippe CHERON, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Gaylord DENAX, Dominique FORNERIS, Christian LESTRADE, Jean PRADIN, Stéphan RADOMSKI-LASINSKA, Daniel RESONGLES.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROZES.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°18 du 26 mars 2013 qui l'autorisait à signer un contrat avec l'éco-organisme Eco-Mobilier pour assurer le financement de la filière de collecte et de traitement des déchets d'éléments de l'ameublement.

Il précise que ce contrat arrive à son terme et il propose aux membres du Comité Syndical de signer un nouveau contrat avec Eco-Mobilier pour la période 2018-2023 afin de bénéficier de son soutien opérationnel et financier.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

**Valide** la proposition de son Président,**Autorise** son Président à signer la convention avec l'éco-organisme Eco-Mobilier en charge des déchets d'éléments de l'ameublement,**Autorise** son Président à signer tous les documents et les pièces relatifs à la présente délibération.

- ADOPTÉE -

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE

**SIEEOM**  
Sud Quercy  
TRIONS pour RECYCLER